

WEBINAIRE 30/05/2022

FONDS DES AMELIORATIONS TECHNIQUES

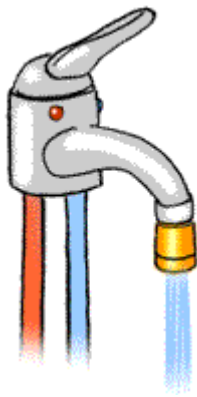
SESSION « INTERCOMMUNALES »

ORDRE DU JOUR

- **Evaluer la consommation d'eau**
- **Réduction de facture en cas de surconsommation ?**
- **Le Fonds des Améliorations Techniques (FAT)**



EVALUER LA CONSOMMATION DU MENAGE



Petites fuites, grosses factures !

Une fuite sur votre installation peut accroître sensiblement le montant de votre facture :

**GOUTTE
À GOUTTE**



4 à 5 litres
d'eau par heure
(35 à 40 m³/an)

Environ
180 €/an

**MINCE FILET
D'EAU**



15 à 19 litres
d'eau par heure
(140 à 160 m³/an)

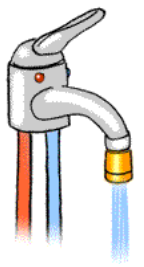
Environ
700 €/an

**CHASSE D'EAU
QUI FUIT**



25 à 40 litres
d'eau par heure
(220 à 350 m³/an)

Environ
1200 €/an



Comment faire une analyse de consommation ?

Moyenne : 100 litres / jour / personne → +/- 35 m³/an/personne

Outil SWDE

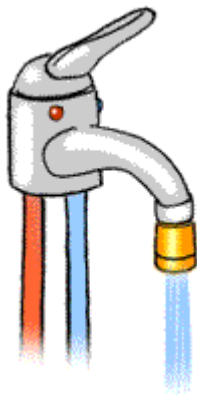
<https://www.swde.be/fr/infos-conseils/simulateur-de-consommation>

ESTIMER VOTRE
CONSOMMATION
D'EAU ANNUELLE

Vous souhaitez estimer votre consommation d'eau ? Connaître sa répartition dans votre utilisation quotidienne ? Répondez à quelques questions sur vos habitudes de consommation et découvrez le résultat.

Démarrer

The screenshot shows a user interface for a water consumption estimation tool. At the top, there is a blue banner with the text 'ESTIMER VOTRE CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE' and a faucet icon. Below the banner, there is a paragraph of text in French asking if the user wants to estimate their water consumption and offering to help with daily usage distribution. A 'Démarrer' (Start) button is centered below the text. The bottom of the interface features a cartoon illustration of a family (a man, a woman, and two children) standing in front of a house and a tree.



Comment faire une analyse de consommation ?

Outre l'outil disponible sur le site de la SWDE, la circulaire indique des estimations de consommation par type de ménage

Taille du ménage	Consommation
1 personne	45 m ³
2 personnes	75 m ³
3 personnes	90 m ³
4 personnes	110 m ³
>4 personnes	110 m ³ + 25 m ³ par personne

Comment détecter une fuite ?

- Relever l'index le soir avant le coucher
- Ne pas prendre d'eau durant la nuit
- Le lendemain matin, avant d'ouvrir le robinet, relever à nouveau l'index

Si index différent de la veille = fuite

(consommation d'eau pendant la nuit sans prélèvement volontaire)

REDUCTION POUR FUITE

Décret du **02 mai 2019** octroi tarif préférentiel fuite cachée installation privée logement

Caractère **EXCEPTIONNEL** → **UNE seule fois par client.**



Conditions

Le compteur alimente un LOGEMENT

Consommation min X 2 (min 50 m³)

Fuite **difficilement décelable**
(<> négligence grave du client)

*Exclusion - défectuosité d'appareils ménagers,
d'installations sanitaires ou de chauffage et de leur
raccordement*

Max 1 index estimé les 3 dernières années

Consommation excédentaire facturée à 50 % du CVD (sur max 2000 m³)

Conso excédentaire > 2000 m³ totalement exemptée de CVD

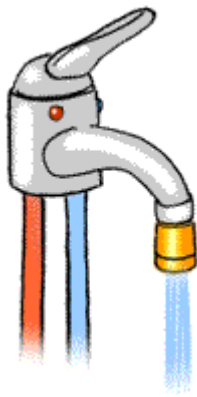
CVA totalement exonéré sur conso excédentaire

REDUCTION POUR FUITE

PROCEDURE

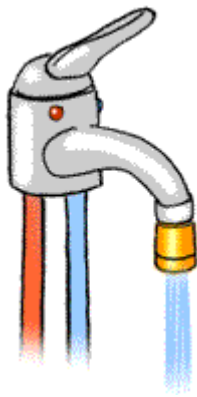
Adresser une demande de réduction au service clientèle du distributeur (par email) avec

- Description des circonstances (cause)
- Preuve de réparation :
 - soit facture
 - soit attestation sur l'honneur avec photo avant / après réparation



3 possibilités :

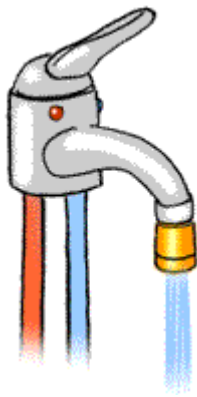
- A. Travaux réalisés par une entreprise choisie par le CPAS (cfr marché des sanitaristes)
- B. Travaux réalisés par le service de maintenance de la commune ou du CPAS
- C. Travaux réalisés par le distributeur



A. TRAVAUX REALISES PAR UN ENTREPRENEUR

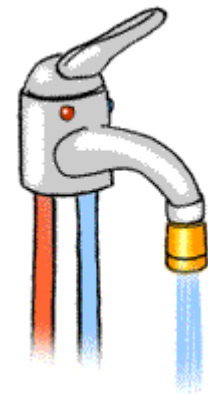
1. Le CPAS :

- Identifie les besoins
- Récolte un devis établi au nom du client
- Vérifie la conformité du devis
- Présente le devis au distributeur, accompagné du formulaire FAT dûment complété

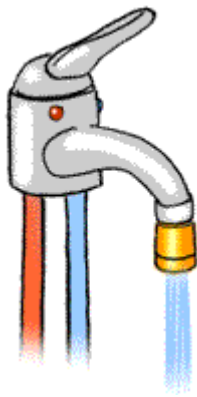


2. Le distributeur :

- Analyse la demande du CPAS
- Communique sa décision au CPAS (Tout refus doit être motivé)
- Date et Signe le devis pour accord (ne verse pas d'acompte) afin de garantir à l'entrepreneur d'être payé et le renvoie au CPAS



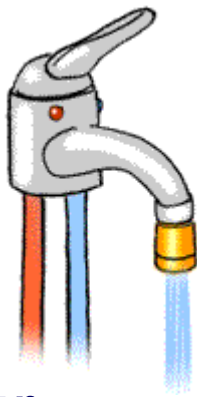
3. CPAS envoie le devis accepté à l'entrepreneur et commande les travaux
4. Après réalisation des travaux, le CPAS envoie la facture (établie au nom du client) au distributeur et s'assure que les travaux ont été réalisés.
5. Le distributeur paie la facture à l'entrepreneur et verse le forfait de 80 € au CPAS.



B. TRAVAUX REALISES PAR LES EQUIPES DE MAINTENANCE DU CPAS OU DE LA COMMUNE

1. CPAS transmet au DISTRIBUTEUR :
 - Formulaire FAT
 - Facture ou décompte (avec détail pièces, main-d'œuvre, déplacement, etc.) au nom du client

2. DISTRIBUTEUR : analyse et
 - Si refus, motive au CPAS
 - Sinon confirme son accord et effectue le paiement



C. TRAVAUX REALISES PAR LES EQUIPES DU DISTRIBUTEUR

- CPAS peut solliciter les équipes du distributeur pour Interventions simples immédiatement après le compteur (remplacement clapet anti-retour, réducteur de pression, localisation d'une fuite) → Formulaire FAT
- Si mission acceptée (selon disponibilités) → le distributeur effectue le travail et adresse une facture qui sera apurée par un prélèvement sur le FAT. COPIE de cette facture sera transmise au CPAS pour info

CONTACTS

Intercommunale	Email
AIEC	info@eauxducondroz.be
AIEM	contentieux@aiem.be
CIESAC	info@ciesac.be
IDEN	compta@iden.be
INASEP	fonds.social@inasep.be
In BW	fondssocial@inbw.be



QUESTIONS-REPNSES-SUGGESTIONS



**Merci de votre attention
et de votre participation**

